26e ANNÉE N° 2243 — PARAIT LE SAMEDI — 8 OCTOBRE 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire, à l'Agence Havas, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

LA Lutte contre le Chômage

La récente conférence internationale pour la lutte contre le chômage, qui s'est tenue à la Sarbonne, a obtenu un grand succès. Cela veut dire que le nombre des adhérents a été beaucoup plus élevé qu'on ne pouvait l'espérer. Cela veut dire aussi que parmi ces adhérents beaucoup ont apporté des renseignements précis et très intéressants. Mais cela ne veut pas dire, hélas, que le fléau soit près d'être conjuré, ni que l'on puisse avant longtemps compter sur une efficace prophylaxie.

Dégageons quelques-unes des idées maîtresses qui se sont affirmées en cette conférence En chaque pays, des milliers et des centaines de mille de travailleurs se trouvent privés de leur emploi, livrés à la misère et ne peuvent trouver de nouvelles places. Cela tient au développement du machinisme, aux revirements des modes, aux intempéries, Il y a, et très fréquentes, des crises industrielles plus ou moins aiguës, voilà le fait brutal.

On peut se demander, entre parenthèse, pourquoi la conférence a été internationale. Provisoirement tout au moins, il y aurait assez à faire pour chaque nation en s'occupant de ses propres travailleurs dans les limites mêmes de son territoire.

Toujours est il qu'on a bien entendu reconnu sans peine qu'une organisation quelque peu réfléchie du marché du travail diminuerait grandement le nombre des chômeurs. Nul n'ignore en effet que le cas est fréquent d'une agglomération exagérée en une localité de travailleurs d'une espèce déterminée, alors que dans une région toute voisine il y a pénrie des tavailleurs de cette même espèce.

Ce qui est à retenir de la récente conférence, c'est que l'on a trouvé le moyen de s'entendre sur un certain nombre de points.

On a estimé que les bureaux de placements payants ne rendaient aucun service aux travailleurs autres que les domestiques. Les ouvriers ne vont pas aux bureaux de placements patronaux, et les patrons pas davantage. Quant aux bureaux municipaux gratuits, ils sont, en France tout au moins, sans rapport aucun avec les intéressés.

Ce qu'il faut, ce sont des bureaux de placement organisés et gérés en commun par des délégations ouvrières et patronales. C'est aux municipalités qu'il appartient de confier la gestions des bureaux de placement à des commissions mixtes, composées en nombre égal de patrons et d'ouvriers.

Ce système, dit paritaire, a déjà fait ses preuve en Allemagne, en Angleterre, en Danemark, en Suisse et ailleurs. Au surplus le placement, reméde contre le chômage, est d'intérêt communal. A vrai dire, en France même, quelques municipalités ont déjà organisé ou réorganisé des bureaux de placement de ce genre. Un crédit de 25.000 francs doit être porté au budget de 1911 pour leur être distribué à titre de subventions. La somme est insignifiante ; elle est moins un encouragement qu'une indication.

Mais, même quand le placement sera réorganisé ou plutôt organisé, il y aura des soldes de chômeurs. De là la nécessité de l'assurance contre le chômage.

Il semble que le risque contre le chômage puisse être assuré. Ce genre d'assurance fonctionne dans nombre de syndicats ouvriers d'Angleterre ou d'Allemagne, et en France même il existe, malheureusement bien rares, des caisses d'assurance mutuelle contre le chômage qui, moyennant une cotisation régulière, versent à ceux de leurs adhérents qui se trouvent sans travail une indemnité déterminée. En France 40.000 ouvriers environt sont assurés dans ces conditions.

Il est reconnu que ces caisses d'assurance ne peuvent être établies que dans des syndicats importants et sérieusement gérés.

Doit-on rendre cette assurance obligatoire en faisant contribuer à ses charges patrons et ouvriers ? Cette obligation doit être tout au moins ajournée, jusqu'à ce que les syndicats professionnels aient été vraiment organisés. Seuls les syndicats peuvent connaître et réprimer les fraudes des oisifs volontaires, seuls ils sont à même de trouver de l'ouvrage, seuls ils seraient intéressés à le trouver le plus promptement possible.

Mais quand les syndicats daigneront-ils s'occuper de ce qui semble constituer leurs fonctions naturelles ?

L. B.

LA RÉVOLUTION EN PORTUGAL

La très grave nouvelle qu'une révolution venait d'éclater à Lisbonne et qu'à cette révolution toute la marine et une partie de l'armée avaient pris part, n'est parvenue à Paris que très tard au cours de la nuit de jeudi. Encore les télégrammes qui l'ont apportée sont-ils si laconiques qu'il est impossible de savoir comment cet évènement s'est produit et quelle en peut-être la portée. M. Saint-René Taillandier, notre ministre à Lisbonne depuis 1907, est actuellement en congé et notre chargé d'affaires n'a pu jusqu'à présent, se mettre en rapports avec le Quai d'Orsay. On est donc réduit, pour essayer de deviner ce qui a pu se passer sur les rives du Tage, à procéder du connu à l'inconnu, d'utiliser la connaissance très imparfaite qu'on a en général des choses du Portugal.

Ce qui est certain, c'est que le coup de théâtre tragique et peut-être sanglant d'hier n'a étonné personne de ceux aux oreilles de qui venaient depuis longtemps des rumeurs de convulsions menaçantes. Le drame du premier févier 1908, l'avènement d'un roi de 18 ans n'avaient pas éclairci, bien au contraire, la situation. Il aurait fallu pour consolider la dynastie, un souverain expérimenté et don Manuel II était tout entier dans la main de sa mère la reine Amélie.

Autour de ce trône ainsi partagé, les partis monarchistes se livraient bataille, ne s'accordant que pour la curée du pouvoir et des places lucratives.,

Les élections législatives du 28 août dernier n'avaient apporté aucune amélioration à cette situation. A la vérité, elles ne pouvaient en apporter, étant donné les détestables pratiques électorales en honneur dans ce malheureux pays. Le Cabinet de M. Meixeira de Souza, qui appartient au parti régénérateur — ainsi nommé parce que jusqu'à présent il n'a rien régénéré du tout, — avait, au contraire, vu se former contre lui une coalition réactionnaire d'autant plus dangereuse qu'on savait depuis quelque temps les républicains prêts à un coup de main militaire et que le gouvernement se trouvait ainsi pris entre deux feux.

Mais l'histoire de cette comédie parlementaire offre bien peu d'intérêt à l'heure actuelle. La parole est aux évènements, au canon, puisqu'aussi le bruit court que le palais des Nécessidades serait bombardé par la flotte sous les yeux même du président du Brésil et que le roi Manuel serait prisonnier. Il va sans dire que ces nouvelles ont produit à Paris une impression profonds. Dans les milieux informée, l'étonnement n'a pas été grand. On pressentait depuis quelques jours que quelque chose allait se passer. Les télégrammes de Lisbonne n'arrivaient que diffilement jusqu'ici. La censure sévissait comme en Turquie au temps d'Abdul Hamid. Les quelques uouvelles qui filtraient dans les télégrammes de presse étaient peu rassurantes. Ce qu'on appelle la société parisienne, au contraire affectait par une ignorance et par snobisme une confiance de commande. Elle affectait de croire à l'impuissance des républicains portugais, ne pouvant supposer un seul instant que ces républicains auraient le mauvais goût de renvoyer la reine Amélie, une « fille de France ». Il n'est pas jusqu'au jeune âge de don Manuel qu'on ne fit valoir dans ces milieux. On y racontait avec complaisance et en souriant la liaison de ce roi de 18 ans avec une petite actrice parisienne dont un voyage à Lisbonne, au printemps dernier, alimenta la chronique mondaine et les potins des salons. On ne se doutait pas que l'idylle ferait place bientôt à la tragédie. Seul le monde des affaires londonien suivait avec anxiété depuis quelque temps la marche des évènements, parce que toutes les grandes affaires portugaises : banques, chemins de fer, mines, maisons d'exportations sont, comme on le sait, aux mains des Anglais. Aussi, la presse d'outre-Manche multipliait-elle ses avertissements. On saura bientôt exactement dans quelle mesure les évènements lui ont donné raison.

E. B.

Grand Merci

Décidément le *Publicateur* devient d'une attention tout à fait charmante pour son confrère de la place. *Sisteron-Journal* se réjouit d'en être l'objet. Il lui est fait de la réclame en tout et pour tout : *Sisteron-Journal* par-ci, *Sisteron-Jonrnal* par là :

Vous nous faites, Seigneur
En nous citant, beaucoup d'honneur.

Mais c'est trop, beaucoup trop, *Sisteron-Journal* n'a rien fait de sensationnel pour être donné en exemple aussi souvent. Néanmoins, il l'en remercie bien et à titre de bonne confraternité, il demandera au premier janvier la palme des mécontents pour les rédacs du *Publicateur*.

Ce ne sera que justice.

La dernière réclame — pour n'en citer qu'une — est faite à *Sisteron-Journal* au sujet de l'évasion des trois disciplinaires.

Que vient faire ce journal dans cette affaire ? En quoi y est-il mêlé ?

Il paraît que l'argus aux cent yeux qui préside aux destinées du *Publicateur*, a découvert quelque part que nous aurions dit que les disciplinaires étaient des soldats honnêtes. Nous n'avons d'abord pas écrit cela. Et puis quand cela serait. L'honnêteté n'est pas un monopole, que nous sachions. La peine d'être puni de prison au régiment ne classe personne à l'arrière ban de la Société. Nous avons dit que c'étaient de fortes têtes, voilà.

Ah, si tous ceux qui, au régiment, ont fait farces sur farces, n'avaient pas eu dans leurs atouts de puissants personnages, pour les tirer des mauvais pas, eux aussi, auraient connus les rigueurs des compagnies de discipline et sans être pour cela, catalogués, dans le civil, comme malhonnêtes hommes.

De partout, il y a des brebis galeuses. Qu'y faire ? Le seul moyen de leur empêcher d'être nuisibles s'est de les séparer du gros du troupeau C'est ce qu'on a fait aux évadés, ils sont en prison au fort depuis leur escapade. Mais de ce que nous venons d'écrire, cela ne veut pas dire que nous les excusions. Non, loin de nous cette pensée, comme tout journal qui se respecte, *Sisteron-Journal* dira qu'il est très regrettable qu'au premier jour de leur arrivée, quelques soldats se soient évades du fort pour se répandre dans la campagne, effrayer par leurs paroles, les femmes, fillettes et toutes les personnes qu'ils ont rencontré et causer ensuite du scandale en ville, et, si certainement ces sorties intempestives devaient se produire plus souvent *Sisteron-Journal* n'hésiterait pas à demander le renvoi immédiat de la garnison, à moins, cependant qu'une demi-compagnie de soldats réguliers viennent la garder. Non, il ne le permettrait pas.

Esperons quand même que ces incidents ne se renouvelleront plus et qu'à l'avenir les soldats qui feraient montre d'un caractère plus qu'indiscipliné et bruyant soient renvoyés sous

© VILLE DE SISTERON

d'autres cieux, pour la tranquilité et le bien-être des populations des campagnes de Sisteron.

Mais, par grâce, cher *Publicateur* ne dites plus à l'avenir que si un chien est écrasé, si une poule a raté sa couvée et si une belle-mère ne parle plus, cela s'apprend à *Sisteron-Journal*. Non ! Grand merci, il a des prétentions plus modestes. C'est peut-être là son seul défaut.

Le Comice Agricole de Sisteron

EXPOSITION ET CONCOURS

Le Comice agricole aura lieu à Sisteron le 15 octobre, et comprendra une exposition et un concours, sous les auspices du gouvernement et de M. le ministre de l'Agriculture.

En voici le programme :

Le 15 octobre, à 7 heures du matin, grand concours de labourage. 1re catégorie (attelage de 4 bêtes) : 1er prix, 50 fr. ; 2e prix, 30 fr.; 3e prix, 20 fr. — 2e catégorie (attelage de 2 bêtes) : 1er prix, 39 fr. ; 2e prix, 20 fr. ; 3e prix, 10 fr. — 3e catégorie (attelege de 1 bête) : 1er prix, 20 fr.; 2e prix, 10 fr.; 3e prix, 5 francs.

1° Sont seules admises les charrues en usage dans la région, à l'exception des Brabands ; 2° le terrain sera divisé en autant de lots de 3 mètres qu'il y aura de concurrents. Chacun de ces derniers ouvrira 6 raies sur la même face. Aprés le passage de la Commission, il devra terminer le labour de son lot ; 3° la première catégorie labourera à 4 colliers et 2 hommes ; la 2e catégorie labourera à 2 colliers et 1 homme un sillon de 2 raies à 6 mètres d'intervalle à l'araire ; 4° l'attribution des lots à labourer aura lieu par vote de tirage au sort ; 5° les attelages et les charrues seront amenés par les concurrents ; 6° ces derniers devront se faire inscrire chez M. Clergue, secrétaire du Comice, la veille au moins du concours.

A 9 heures du matin, cours Paul Arène, ouverture de l'Exposition. A 10 heures, visite des animaux et des produits par les différents jurys. A 5 heures du soir, proclamation des récompenses. Pendant toute la journée, tenue du marché.

Voici le tableau des prix à distribuer :

Concours spéciaux : 1° Agriculture et horticulture. — A l'Exposition la plus belle et la plus complète des produits agricoles et horticoles : 1er prix, 30 fr., une médaille d'argent et un diplôme ; 2e prix, 20 fr. et un diplôme.

2° Apiculture. — Appareils et produits. Il sera tenu compte des appareils construits par l'exposant et surtout de ceux imaginés par lui. A l'exposition la plus belle et la plus complète : 1er prix, 50 francs, une médaille de vermeil et un diplôme ; 2e prix, 25 fr., une médaille de bronze et un diplôme ; 3e prix, 10 fr. et un diplôme.

Section 1. — Animaux. — Chevaux et juments de travail : 1er prix, 15 fr. ; 2e prix, 10 francs.

Juments poulinières : 1r prix, 20 fr.; 2e prix, 10 fr.

Mulets et Mules : 1r prix, 25 fr.; 2e prix, 10 francs.

Bœufs adultes : 1r prix 25 fr., 2e prix 15 fr.

Taureaux : Prix, 20 fr.

Vaches laitières: 1r prix 20 fr.; 2e prix 10 fr.

Béliers de toutes races . 1r prix, 15 fr.; 2e prix, 10 francs.

Moutons gras (10 têtes au moins) : 1r prix 25 fr.; 2e prix, 10 fr.

Brebis suitées (10 têtes au moins) : 1r prix 25 fr.; 2e prix, 15 fr.

Agneaux (20 têtes au moins) : 1r prix, 25 fr.; 2e prix, 15 fr.

Chèvres laitières : Prix, 5 francs.

Boucs : prix, 5 fr.

Porcs gras : 1er prix, 15 fr.; 2e prix, 10 fr.

Truies suitées (6 petits au moins) : 1er prix, 15 fr.; 2e prix, 10 fr.

Cochons de lait (8 au moins) : 1er prix, 15 fr.; 2e prix 10 fr.

Animaux de basse-cour, coqs, poules, oies, lapins (la paire au moins) : 4 prix de 5 fr.

Section II. — Agriculture. — Blé : 1er prix, 10 fr.; 2e prix, 5 fr.

Autres céréales, légumineuses, graines fourragères : 1er prix, 10 fr.; 2e prix, 5 francs.

Section III. — Porticulture. — Pomme de terres (50 k. au moins) : 1er prix, 10 fr. ; 2e prix, 5 francs

Haricots, pois, melons. courges, citrouilles, etc., ; 2 1ers prix de 10 fr. ; 4 2es prix de 5 f.

Raisins : 1er prix 10 fr.; 2me prix 5 fr.

Autres fruits : 2 1ers prix de 10 fr, : 2 2me prix de 5 fr.

Fruits secs (un double décalitre au moins) 2 prix de 5 francs.

Fleurs diverses, plantes d'appartements : 2 prix de 5 francs.

Plantes : 1e prix 10 francs ; 2me prix 5 fr.

Section IV. — Produits manufacturés dans la région du Comice. — Beurres, fromages, 2 prix de 5 francs.

Confitures, conserves, pâtes, charcuterie, etc, etc. : 1e prix 10 fr. 2 2me prix de 5 frs.

Section V. — Machines et matériel agricoles. — 1. Construites dans le pays : 1e prix 20 fr. ; 2me prix 10 fr. ; 3me prix 5 fr.

2. Perfectionnées : 2 1ers prix, médaille G. M. ; 2es prix, médaille P. M. ; 2 3me prix, diplômes.

Pour le réglement du Concours consulter les affiches.

La Question des Cheminots

Le Relèvement des salaires des Cheminots

La loi du 21 juillet 1909, assurant à tous les agents des principales Compagnies de chemins de fer un régime de retraites incroyablement privilégié, il est impossibles à ces Compagnies — qui subissent de ce fait une surcharge annuelle de trente millions — de réhausser les salaires autant qu'elles l'auraient pu, si elles n'avaient pas eu à compter avec les obligations résultant de l'intervention législative.

Elles ne renoncent cependant pas à opérer, ainsi qu'elles n'ont d'ailleurs cessé de le faire, des relèvements méthodiques chaque fois qu'ils leur paraissent justifiés. En 1909, la Compagnie d'Orléans a consacré au relèvement des petits salaires une somme de un million 200 .000 francs. A partir de 1910, le P.-L.-M. consacre au même usage uue somme de près de quatre millions par an,

Nul doute que l'exemple ne soit suivi, car c'est là — soit dit en passant — un de ces avantages de la division des voies ferrées en plusieurs réseaux ; l'expérience et la générosité d'une Compagnie servent à éclairer et à stimuler celles des autres.

Rien de plus intéressant à cet égard que les décisions récemment prises par le P.L.M.

Battant en brèche résolument ce principe délétère de l'égalitarisme inintelligent et brutal réclamé par les médiocres et les paresseux, mais mortel aux initiatives et décourageant les bons travailleurs, cette Compagnie vient de relever les salaires de ceux de ses agents qui sont le plus digne d'intérêt, ceux qui résident là où la vie est chère, ceux qui sont chargés de famille.

C'est ainsi qu'elle a très notablement relevé le taux des indemnités, permanentes ou de saison, accordées aux agents de Paris, des grandes villes, de leurs banlieues, de certaines localités, grandes ou petites, du réseau. et cela aux agents dont le salaire ne dépasse pas 2.400 francs.

De même elle a doublé les allocations précédemment consenties à partir du troisième enfants, à ceux de ses agents qui sont chargés de famille ou ont de vieux parents à leur charge, les enfants adoptés étant assimilés aux enfants proprement dits.

Il est à noter que, contrairement à ce qui se passe dans des administrations publiques, les indemnités allouées par les Compagnies sont en raison inverse du montant des salaires. Les plus fortes sont réservées aux agents les moins rétribués.

Rien de plus illusoire que les statistiques. La statistique invoquée par Jean-qui pleure relève une augmentation inférieure à 6 0|0 sur l'ensemble des salaires des cheminots en ces dix dernières années. Dans le même temps Jean-qui-rit donne le chiffre de 16 o|o. En vérité qu'importe aux cheminots ? Ce qui est intéressant en fait c'est le relèvement des petits salaires ; ce qui est réconfortant, c'est de penser que personne n'a le droit de parler de salaires de famine.

Rien de plus trompeur que les moyennes. Les habitants de Ferrières, disait plaisamment un commensal du baron de Rothschild, ont en moyenne 30.000 livres de rente — la moyenne établie par les gréviculteurs syndicalistes, ferait ressortir un salaire moyen de 1,500 francs. Celle qui résulte des documents officiels donne un chiffre plus élevé. Matériellement plus exacte que la première, la moyenne officielle traduit-elle mieux les faits, et plus vraie, est-elle plus juste ? Pour être logique et équitable, il faudrait classer les agents par catégories, *d'après la réalité de leurs besoins*, et se rendre compte qu'avec un traitement de 1.500 francs l'agent résidant à la campagne, où la vie est si simple et peu coûteuse, se trouve aussi riche, pour le moins que l'agent parisien au salaire de 1,8000 fr.

« C'est la thune, la thune qu'il nous faut » clament un certain nombre de naïfs embrigadés par les meneurs. Cette façon de comprendre l'égalité n'est naturellement pas celle des Compagnies. En plus du traitement affecté à l'emploi, il leur semble plus juste d'accorder des allocations supplémentaires à ceux de leurs agents qui ont des charges supplémentaires. Et d'ores et déjà, à tous ceux-là, le minimun de 5 francs par jour de travail effectif est assuré à Paris.

Augmenter les salaires les plus bas, les Compagnies loin de s'y refuser, s'y emploient donc de leur mieux, mais bien entendu elles ne peuvent procéder de façon méthodique, Dans l'intérêt des contribuables, comme dans le leur, elles ne veulent pas engager de dépenses sans avoir préalablement des ressources correspondantes.

Emile DARSY.

(*Petit Journal*)

La Direction Générale des Contributions Indirectes nous prie d'insérer :

RAISINS SECS

Ainsi que l'Administration en a déja informé le service par lettre autografiée du 25 août dernier, la fabrication des vins de raisins secs paraît devoir reprendre, cette année, une certaine importance.

L'Administration n'a pas à s'opposer à des opérations qui sont légales, qui peuvent être rendues nécessaires par le déficit de la récolte, et qui, en substituant au vin naturel une boisson s'en rapprochant, empêcheraient, pour le plus grand profit de la viticulture, le goût des consommateurs de se modifier. Mais il importe à l'Etat et à la viticulture dont les intérêts sont, comme toujours, solidaires en cette occasion, que la boisson fabriquée soit exactement soumise aux droits fiscaux, à savoir : 6 francs par 100 kilogs de raisins secs pour la consommation familiale ; les droits sur l'alcool pour les quantités fabriquées en vue de la vente, le tout indépendamment du droit de douane complémentaire (10 francs) qui frappe les raisins secs destinés à la fabrication du vin ou à la distillation. L'Etat peut y trouver une source appréciable de recettes et le prix de revient du vin de raisins secs sera fixé dans des conditions qui ne pourront entraîner un fléchissement des cours des vins naturels.

Certains commerçants de raisins secs auraient, paraît-il, l'intention de se prévaloir de la déclaration faite et acceptée en douane pour se désintéresser du sort des produiis sortis de leurs magasins. Ils feindraient de croire que la consommation de table peut absorber des quantités hors de proportion avec celles absorbée au cours des années précédentes. L'Administration ne peut être dupe de cette augmentation. Le service est en mesure de connaître, par les registres des gares et par la notoriété publique, les arrivages de raisins secs, il devra se rendre chez tous les commerçants réceptionnaires et les aviser individuellement qu'il les rend comptables des quantités introduites chez eux; si le relevé des expéditions prises ultérieurement à la recette-buraliste ne cadre pas avec ces quantités, des recherches seront faites chez les particuliers qui auront fabriqué des vins de raisins secs et les vendeurs seront compris dans les poursuites. A la vérité, la Circulaire n° 226 du 12 août 1897, page II, admet des tolérances à la circulation ; mais pour en bénéficier les commerçants doivent au préalable avoir acquitté le droit de 6 fr, par 100 kilogs.

COIN DU POETE

AUTOMNE

Automne aux doux frimas, aux brumes passagères,
Quand viendras-tu cacher la tristesse d'un cœur ?
Quand verrons-nous partir du vieux toit protecteur,
L'hirondelle aux ailes légères ?

* * *

Quand verrons-nous le sol jonché de feuilles mortes,
Et les tombeaux fleuris et les jardins déserts ?
Quand viendra-t-il le vent, jouer de tristes airs,
Quand viendra-t-il frapper nos portes ?

* * *

Oh oui, quand verrons-nous la mort des belles roses,
Et la fin des oiseaux dans le vert des buissons ?
Quand aurons-nous l'âtre, la flamme et ses chansons,
Quand aurons-nous les portes closes ?

Mimosa,

Sisteron le 5 octobre 1910,

Chronique Locale

SISTERON

La semaine. — Bien triste est le bilan des affaires sensationnelles qui se produisent dans notre Cité. Après l'escapade des disciplinaires, notons seulement le départ des conscrits pour le régiment et la rentrée des éléves aux Collèges, écoles supérieures et communales.

Tandis que les uns sont partis le cœur gros et chagriné d'avoir quitté leurs belles, les plus pétits, les écoliers, sont rentrés après deux longs mois de vacances, pleins d'entrain et de santé avec l'intention de bien travailler et de profiter encore mieux des congés que leur amènent les fêtes de la Toussaint et de la Noël.

Société de tir "La Durance" — Nous sommes heureux de faire connaître aux jeunes gens désireux de concourir pour le brevet d'aptitude militaire, qu'une section spéciale est organisée à la société *La Durance* en vue de la préparation à cet examen.

Se faire inscrire chez M. Philibert, secrétaire ou chez M. Clergue, président de la Société.

Les avantages accordés aux titulaires de ce brevet sont : faculté de s'engager pour 2 ans, choix du régiment soit comme appelé ou comme engagé, nomination de caporal ou brigadier en 4 mois, sous-officier en 9 mois, élève officier de réserve en 18 mois, etc.

Une réunion générale de la société aura lieu mercredi soir à 8 h. 1|2 à la mairie.

Les personnes s'intéressant au tir et aux exercices physiques sont priés d'y assister. Ordre du jour : Inscription de nouveaux adhérents. Organisation des cours pour le brevet d'aptitude militaire et du programme des séances de tir.

Déclaration des vendanges. — Nous croyons devoir rappeler aux récoltants propriétaires, métayers, fermiers, que les déclarations de vendanges doivent être faites à la mairie, où elles seront reçues jusqu'aux 15 novembre prochain.

Avis. — La vérification annuelle des Poids et Mesures aura lieu à la Mairie de Sisteron, située au Pénitents, les 11 et 12 octobre, jusqu'à midi ; à domicile, 12, 13 et 14 octobre; ambulants, à la mairie, le 15 avant midi.

Foire.— Après-demain lundi aura lieu à Sisteron la foire de St-Domnin. C'est à cette foire que d'habitude les chataignes font leur apparition, elles sont annoncées par les cris guturaux des marchandes qui les offrent au public dans leur expression de patois local : tuboun ! tuboun ! ce qui veut qu'elles sont cuites à point.

Tournées Castelain.— *Théâtre.* — M. Jean RICHEPIN, de l'Académie française, le célèbre auteur de *La Glu*, du *Chemineau*, des *Truands*, etc... vient de traiter avec M. Castelain l'un des maîtres des Tournées Parisiennes, pour le droit de représenter en France et à l'Etranger son véritable chef-d'œuvre, **Le Flibustier**, les trois plus beaux actes du répertoire de la Comédie Française. A cet effet M. Castelain dont le passage à **Sisteron** aura lieu tres prochainement s'est entouré de partenaires désignés par l'auteur et vraiment d'interpréter les divers jolis rôles de ce poème de grande envergure. Ceci nous promet quelques heures charmantes à passer, d'autant plus que le programme se complique d'une superbe étude de silhouettes parisiennes de Bernheim, **Tête de Vierge**, trois actes de rire et d'émotion et d'une séance de spiritisme, prestidigitation, exécutée par la **Japonaise O'Kita**, présentée par Madame JEHNEL de RETZ.

Ah ! Monsieur Castelain, pourquoi ne nous avoir pas toujours présenté semblable programme ?... La salle eut été souvent trop petite.

Echos du Palais. — Une seule affaire était inscrite pour l'audience. C'est celle d'un cafetier de Peipin, G. F. que défendait Me Théléne. Malgré uue brillante plaidoirie le tribunal a

© VILLE DE SISTERON

condamné le délinquant à 50 fr. d'amende pour outrages à un agent de la force publique.

Musique. — Les cours de musique sont établis de la façon suivante :

Cuivre, Lundi et jeudi ;

Solfège, Mardi et Vendredi ;

Clarinettes, Mercredi et Samedi.

Ces cours auront lieu dans le local habituel de l'ancienne mairie de 8 h. à 9 heures du soir.

Les cours commenceront à partir de lundi proihain.

Pétition. — Il circule en ce moment une pétition qui se couvre de signatures, mais que beaucoup de négociants n'ont pas signé, demandant la construction du chemin de fer Marseille-Turin par la vallée de la Durance. Certes la réalisation de ce projet qui date de 25 ans au moins, serait de toute nécessité, car sa réussite établirait de meilleurs rapports entre les villes et villages situés sur le réseau ainsi qu'avec les villes d'Italie et le commerce s'en ressentirait à son avantage.

Nous ne savons pas qui a pris l'initiative de cette entreprise, mais il nous paraît que l'influence des 2 sénateurs et des cinq députés des Basses-Alpes, ne seraient pas de trop pour la faire aboutir.

ETAT-CIVIL

du 1 au 6 octobre 1910

NAISSANCES

Foglio Rose-Reymonde Lucienne.

Philibert Marguerite-Marie-Magdeleine.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Javel Jean-Louis, maçon, 61 ans, rue Bourg-Reynaud.

Turcan Marie-Louise Elise, 44 jours, à la Coste.

Une bonne recette

Pour dissiper instantanément un accès d'asthme, d'oppression, d'essoufflement, des quintes de toux opiniatre provenant de vieilles bronchites, il n'y a qu'à enployer la Poudre Louis Legras, le meilleur reméde connu. Le soulagement est oqtenu en moins d'une minute et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10, adressé à Louis Legras, 139, Bd, Magenta à Paris.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

MESDAMES si vous êtes inquiètes pour vos époques, crivez en confiance à G. LACROIX, Pharmacien Spécialiste, 83, rue Jacquemars Giélée, à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements (7me année).

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN DE LIBRAIRIE

bien achalandé, situé au centre de la ville. S'adresser à M. VOLLAIRE 28, rue Droite, Sisteron.

ON DEMANDE un apprenti à l'imprimerie du *Sisteron Journal*.

Nouvelle Rotisserie

perfectionnée

de

CAFÉS SUPÉRIEURS

Café torréfié garanti mélange extra depuis 4 fr. 25 et au dessus.

Expédition franco à partir de 5 kilos.

Représentants sont demandés

Montagnier, 9, rue Guilhempierre, Manosque

Les Vrais buveurs de Vichy exigent

VICHY-GÉNÉREUSE

GUÉRISON DES HERNIES

chez l'Homme et la Femme

et des

MALADIES DES FEMMES

(Dérangement de la matrice, Fibrômes, Reins flottants, Maladies de l'estomac, Troubles nerveux, en un mot toutes les maladies ayant pour cause le déplacement des organes) par la

Méthode E GAUTHIER

Spécialiste herniaire

68, Cours de la Liberté, LYON

La meilleure réclame, la meilleure preuve de l'efficacité d'une méthode est de prouver par des faits la réelle valeur de cette méthode

Au lieu de faire des boniments stupides de nous proclamer le plus grand spécialiste de Paris ou d'ailleurs nous préférons, les intéressés le comprendront, fournir des preuves de guérison prises spécialement dans la région que nous visitons. En somme plus de grandes phrases des preuves, toujours des preuves.

Quelques personnes guéries dans la région :

MM.

Eyssautier, ancien maire, à St-Beuoit Basses-Alpes).

Louis Chastel, à Gpic (Alpes-Maritimes).

Rolland Emile, à Tallard (Hautes-Alpes).

Basset-Jean, à la Faurie (Hautes Alpes).

Bressy, ferblantier à Aubignan (Vaucluse).

Roux Gustave, à Caromb (Drôme).

Louis Aubert, à la Roche (Drôme).

Aumage François, à Condoreet (Drôme).

Richaud Siffroy, Saléon (Hautes-Alpes).

Hugues Michel, à Puimichel (Basses Alpes),

Bertrand, à St-André d'Embrun (Hautes-Alpes).

Borel Ferdinand, à Valbelle, par Sisteron (Basses-Alpes).

M. E. GAUTHIER recevra à :

ORAISON, *Hôtel Nègre*, mardi 18 octobre ;

SISTERON, *Hôtel des Acacias*, mercredi 19 octobre, de 8 h. à 3 h.

VEYNES, *Hôtel Dousselin* vendredi 21 octobre

GAP, *Hôtel des Négociants*, lundi 24 octobre.

LARAGNE, *Hôtel Félix*. mardi 25 octobre.

Chemins de fer de Paris-Lyon Méditerranée

Stations Thermales

desservies par le réseau P.-L.-M.

Aix-les-Bains. — Châtelguyon (Riom). — Evian-les-Bains. — Genève. — Menthon (Lac d'Annecy).— Uriage (Grenoble) Royat. — Thonon-les-Bains.— Vichy, etc...

Billets d'aller et retour (dits d'arriére saison) pour familles, 2e et 3e classes, valables 33 jours avec faculté de prolongation, délivrés du 1er Septembre au 15 Octobre, aux familles composées d'au moins deux personnes voyageant ensemble.

Prix : La première personne paie le Tarif général ; la deuxième personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0 ; la troisième personne et chacune des suivantes d'une réduction de 75 0/0.

ARRETS FACULTATIFS

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

LECTURES POUR TOUS

Entre l'aile de l'oiseau et le mécanisme de l'aéroplane, cet « oisesu français » qui vient de triompher aux grandes manœuvres, quels sont les points de comparaison ? C'est ce que nous révèle, dans le numéro d'Octobre des **LECTURES POUR TOUS**, un saisissant article que voudront lire tous les fervents de l'aviation.

Quels tours de force de variété sait réaliser l'attrayante revue, on s'en rendra compte en feuilletant ce numéro, dont le texte et les illustrations nous font passer en revue toutes les curiosités littéraires, artistiques, sportives qui attirent l'attention du monde entier.

Le sommaire du numéro d'OCTOBRE est à citer tout entier. Voici les articles qu'il contient :

De l'aile vivante à l'aéroplane, par P. Hachet Soupplet. — *La Tsarine des Balkans*, par S. M. Nicolas 1er, roi de Monténégro — *Deux milllions pour un coup de poing.* — *La Réssurection d'un chef-d'œuvre.* — *La vie de château au XVIIIe siècle.* — *La passagère de la Navarre*, roman, (première partie). — *Ce que disent les partisans de la R. P.* — *L'instant de la vengeance*, nouvelle traduite de l'anglais. — *Les fauves photographiés chez eux.* — *De la bière et encore de la bière !*

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr, ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le numéro 50 centimes.

UN BON REMÊDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement les granulations l'enrouement, la fatigue pour la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des *tablettes du Dr Vatel*. - Une boite de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr 30 adressé à M. BERTHIOT, rue des Lions 14 à Paris.

LA VIE HEUREUSE

Ce fut une merveilleuse soirée d'art et d'élégance que la représentation de l'admirable drame du grand poète Maeterlinck, *Pelléas et Mélisande* à l'abbaye de Saint Wandrille. Mais il ne fut donné d'y assister, on le sait, qu'à de très rares privilégiés, vingt cinq personnes seulement, appartenant à la plus haute société, et qui payèrent leur place deux cents francs pour les pauvres. Aussi verra t-on avec un extrême intérêts les artistiques photographies dont la **Vie Heureuse** s'est assuré la publication dans son numéro de septembre, et qui reproduisent les scènes les plus pittoresques du drame. Et l'on y trouvera encore un dessin du maître Cancaret, si admiré au Salon dernier, montrant *Sarah Bernhardt au berceau de son arrière petite fille.* Car, qui s'en douterait, voici Sarah Bernhardt bisaïeule ; des photographies et des anecdotes sur les *Princes en voyage*, sur les *Fêtes de Cettigne*, sur la *Baronne René Reille ;* une *conversation de S. A. R. la Duchesse de Vendôme* à propos du Duc d'Alençon, une émouvante nouvelle de Gaston Chérau, et tout ce qu'il faut retenir, enfin, de l'actualité mondaine, sociale, politique, littéraire, artistique, sportive.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes. - *Conseil des Femmes :* Paris et Départements, 4 fr.50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes

LA PRÉVOYANCE MOBILIÈRE

Société Mutuelle d'Epargne et de Prévoyance

5, rue de Chantilly, à Paris.

La Direction a l'honneur d'informer les nombreux lecteurs de ce journal, qu'elle n'a absolument rien de commun avec les entreprises de Loteries en Participation pour lesquelles, sur les requisitions du Parquet de la Seine, une instruction Judiciaire a été ouverte.

En conséquence, la PREVOYANCE MOBILIÈRE invite tous ceux qui liront ces lignes à lui demander tous les renseignements complémentaires qui seraient de nature à les intéresser, la brièveté un peu forcée de ses annonces pouvant éveiller leur curiosité. -(**Voir aux Annonces**)

Bulletin Financier

Marché irréguliers, par suite de réalisations

Le 3 0/0 français s'inscrit ferme à 97.12 1/2

Turc 93.05. Serbe 86.10 ; Russe 5 0/0 1906 106.25.

Sociétés de crédit indécises ; Banque de Paris 1833 ; Comptoir d'escompte 850 ; Société Générale 736 ; Banque Franco-Américaine 534.

Chemins français calmes.

Groupe crupifère raffermi. Rio 1716.

Le marché des valeurs sud-africaines est hésitant.

Mines d'or mexicaines soutenues : Pedrazzini 138 ; Mercédès 56.

L'action Energie Industrielle recherchée à 112 : l'obligation oscille entre 482 et 485.

Les actions Crédit Foncier Américain après détachement du coupon solde du dividende du dernier exercice, se traitent à 525 et 530 fr. les obligations 477,50.

NOVEL.

42, rue Notre-Dame des Victoires, Paris.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à SISTERON, Kiosque Queyrel

à AIX : chez M. MARTINET, Cours Mirabeau.

à MARSEILLE : chez M. Emile Croze, kiosque 5, en face l'Alcazar Cours Belzunce.

A VENDRE

Une roue hydraulique de 4 m. 50 de diamètre. S'adresser au bureau du journal.

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?

Si oui, employez le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt: 28, Rue d'Enghien, PARIS.

70 ANNÉES DE SUCCÈS

L'Alcool de Menthe de

RICQLÈS

stimule l'estomac, guérit les indigestions, dissipe les nausées.

L'Alcool de Menthe de

RICQLÈS

conserve les dents, assainit la bouche, préserve des épidémies.

Son usage est très économique. Il s'emploie à faible dose (dix à vingt gouttes).

DUNLOP

PNEUS-AUTOS

BANDES RONDES OU PLATES

FERRÉS CUIRASSE ARMÉE

CUIRASSE CANNELÉE

ENVELOPPES VOLCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT VOLCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT FAÇON MAIN

CHAMBRES A AIR EXTRA

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

PNEUS-VELOS

DUNLOP

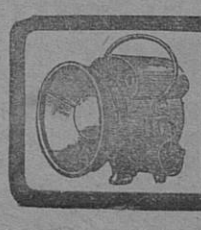

LE PHARE DUCELLIER VOIT TOUT

© VILLE DE SISTERON

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES,

n'achetez rien ! ne faites rien réparer !

sans demander les prix sensationnels de gros à la manufacture de bicyclettes, vallée du Buëch, face l'usine électrique.

MAISON LA MIEUX OUTILLÉE DE LA RÉGION

se recommandant pour la réparation et transformations des voitures à des prix très réduits

Bicyclette routière extra, 90 fr. ; de course, 100 fr. ; dame et fillette, 90 fr. ; enfants, 65 fr.

— *Location voitures automobiles à 0,40 c. le kilomètre ou 35 francs la journée* —

APERCU DE QUELQUES PRIX

Enveloppe grise ou rouge, depuis	6,50
Enveloppe — — de marque	9
Chambre à air, qualité extra	5,50
Pose d'une valve.	0,90
Changer une jante acier	4
Changer une jante bois . . .	5
Pose d'une roue libre, extra . .	4,50
Changer un pignon arrière. .	1,50
Changer une chaîne.	5
Pose d'un frein sur jante arrière	5
Pose — — avant	4
Changer une axe de pédalier .	4,50
Changer une cuvette.	1,50

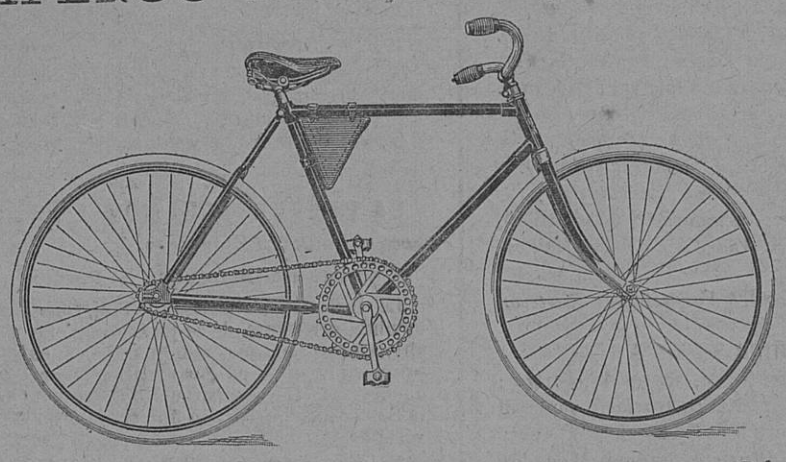

Pose d'un moyeu roue lib. frein	20 f.
Pose d'un moyeu chang. vitesse	45
Changer une fourche complète	7
Pose d'un rayon.	0,20
Réparer une chambre à air . .	0,30
Changer une manivelle.	2
Changer les billes, piéce. . . .	0,05
Guidon reversible.	3,50
Guidon genre poulain.	5,50
Changer les pédales, depuis . .	3
Selle de route, depuis. . . .	2,50
Selle de course, Atlett, ...	4,50

Accessoires complets — Cornet d'Appel — Lanternes — Cale-pieds — Dissolution — Poignées, — Timbres et tous articles concernant la vélocipédie et l'automobilisme à des prix stupéfiants.

PROCHAINS TIRAGES
15, 22, 25 Septembre
1 5 10 11 15 20 22 25 Octobre

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à coup sûr **un capital absolument garanti** qui les mènera tous par un chemin, qui s'élargira peu à peu, à la **grande aisance** et pour quelques-uns plus favorisés **à la richesse.**

Mais de la perfection de cette opération tout autant que de la sagesse qui l'a conçue dépendent les avantages que peuvent procurer brusquement les fruits d'une résolution rapide.

Voilà où il vous faut écouter **un bon conseil** et prêter une oreille attentive, des yeux attentifs pourrions-nous dire, à ce que nous allons vous exposer.

Voilà *la Prévoyance Mobilière*, elle est la forme définitive, **le dernier et par là le plus recent exemple**, de la mutualité financière, telle qu'elle est conçue par nos législateurs, telle qu'elle est définie, organisée, et telle qu'elle fonctionne conformément au projet de Loi du 2 avril 1909 dont le but est d'étendre à ces entreprises la surveillance et le contrôle de l'Etat.

Incomparable bienfait, solutionnant ainsi les hésitations de tous ceux qui, délaissant les profits trop restreints de notre bonne vieille mère Epargne, cherchaient une voie nouvelle qui leur donnerait des avantages plus appréciables, de **nombreuses chances de lots**, une **securité sans bornes**, en même temps que les moyens d'acquérir brusquement **la clé du bonheur parfait**, nous avons nommé **La Richesse.**

5	Gros Lots de	UN MILLION	
15	—	600.000	Francs.
20	—	500.000	—
20	—	300.000	—
15	—	250.000	—
50	—	200.000	—
70	—	150.000	—
430	—	100.000	—

10	Lots de	75.000	Francs	1500	Lots de	5.000	Francs
195	—	50.000	—	195	—	3.000	—
45	—	30.000	—	60	—	2.500	—
230	—	25.000	—	865	—	2.000	—
60	—	20.000	—	65	—	1.500	—
815	—	10.000	—	180	—	1.250	—
90	—	6.000	—	21.855	—	1.000	—

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre **5** francs, on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Revue Mensuelle de tous les Tirages Financiers est envoyée *gratuitement.*

Tous les Lots sans exception aucune sont garantis par les Etats, les Villes et Dépôts de Fonds.

N'est-ce pas en effet le but de tous ceux qui ont compris qu'avec les conditions actuelles de la vie, il est presque impossible d'arriver par sa seule habileté et son travail personnel au bien-être ou à la richesse.

Admirablement organisée pour les diverses classes de nos laborieuses et sympathiques populations, ***La Prévoyance Mobilière*** est accessible à tous, depuis l'humble artisan qui y consacrera périodiquement 5 francs jusqu'au bourgeois qui distraira 20 francs ou plus de son revenu mensuel.

Ce qui est prodigieux, c'est que, dès réception de sa demande, le souscripteur reçoit de suite **Cent numéros de Titres** qui participent à un tirage tous les 3 jours, ou 138 tirages annuels ou 690 tirages en 5 ans.

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

L'imagination reste interdite devant ces chiffres et le doute doit envahir le lecteur qui ne peut croire à la réalité de l'offre.

Nous vous mettons de suite à l'aise en tenant à la disposition des souscripteurs qui voudront bien nous honorer de leur visite, les **29 récépissés de dépôts de Titres**, émanant de la **Banque de France**, à laquelle nous avons confié le soin de veiller sur ce qui vous appartient.

Ainsi donc, par son merveilleux organisme, par les garanties quasi officielles de contrôle et de surveillance autant que par le savoir et la qualité des hommes qui guident sa marche glorieuse et ascendante, ***La Prévoyance Mobilière*** **écrase ses concurrentes de toute la hauteur de ses sublimes perfections.**

Les demandes d'inscription doivent être adressées, dans le plus bref délai accompagnées d'un mandat-poste ou bon de poste de 5 fr. à M. le Directeur-Général de **La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)**

Toutes ces demandes seront satisfaites par retour du courrier, afin de permettre aux Souscripteurs de profiter des tirages en cours.

On accepte les ordres contre remboursement **5.75**

La Direction de La Prévoyance Mobilière proclame hautement son indépendance absolue vis-à-vis d'organisations concurrentes et invite les intéressés à comparer son œuvre avec celles des entreprises similaires à caractère soi-disant familial ou social.

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE

DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à **SISTERON** : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;

à **MANOSQUE** : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.

Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Le gérant, **Vu pour la légalisation de la signature ci contre** **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON